



Avenant au Règlement Intérieur des Archers d'Anet

- Pendant les séances d'entraînement, les téléphones portables doivent être mis en position « vibreur » et doivent rester dans les sacs ou manteaux. Prévenir un membre du bureau en cas de situation exceptionnelle. Seuls les membres du bureau, par mesure de sécurité, garderont leur téléphone avec eux.

- Une fois le pas de tir en place, l'accès au local de rangement est interdit pendant toute la séance. Pour un besoin exceptionnel, prévenir les responsables du pas de tir afin qu'ils sécurisent l'accès.

- Modification de l'article 8 :
- Au début de chaque séance, 2 personnes seront désignées et géreront le pas de tir. Les critères de sélection de ces personnes restent ceux définis dans le règlement intérieur. Elles seules décideront également du moment de la dernière volée.